

Numéro d'enregistrement	11/2008
Date d'enregistrement	1 ^{er} décembre 2008
Numéro de la norme simplifiée concernée ou numéro autorisation CNIL	Norme simplifiée n° 19

Titre du traitement :	Enquête auprès des fournisseurs d'appareillage ayant eu leur conventionnement entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 novembre 2008
Finalités du traitement :	Apprécier la satisfaction de nos clients Améliorer la qualité du service rendu
Liste des données traitées :	Données d'entrée pour le mailing : <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'enseigne • Nom du gérant • Adresse de l'enseigne • Date du conventionnement Données saisies dans la base : <ul style="list-style-type: none"> • Cf questionnaire joint
Durée de conservation des données :	Les questionnaires papiers sont conservés 2 ans ; les dossiers papiers 10 ans. Les fichiers (base de saisie, les résultats..) sont conservés 10 ans.

Nom et adresse de la personne ayant demandé le traitement :	Anne Delucq, Adjointe au responsable du Service Action Sanitaire et Sociale CRAM DE Bretagne 236 rue de Châteaugiron 35 030 Rennes Cedex 09
Service chargé de la mise en œuvre du traitement :	Service Qualité et Relations Clients
Catégorie de personnes concernées :	Fournisseurs d'appareillage
Destinataires des données :	Direction Adjointe Service Action Sanitaire et Sociale
Modalité d'information des personnes concernées :	Lettre d'accompagnement du questionnaire

	Brève d'information des résultats mise en ligne sur le site internet de la CRAM de Bretagne au cours du 1er trimestre 2009
Modalités de traitement des demandes d'information des personnes concernées :	<p>Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-7 du 6 janvier 1978 s'exercent auprès de la</p> <p>CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE Correspondant à la protection des données 236 rue de Châteaugiron 35030 Rennes cedex 09</p> <p>Responsable : Madame Emmanuelle Le Breton</p> <p>De plus une mention légale est apposée au bas de la lettre d'information</p>

Partie en grisée à remplir par le CIL